

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MARS 2024

L'assemblée générale est ouverte à 9h55 par le Président Jean-Pierre CHATELLIER qui remercie les présents. Sur 30 amicales composant agéa sénior, 28 sont présentes ou représentées. Sont absentes les amicales de régions d'Occitanie et Poitou-Charentes.

Le président Jean-Pierre CHATELLIER précise que de nombreux responsables des amicales de région et de compagnie ayant été renouvelés, il a semblé utile de faire un rappel du fonctionnement de la Fédération et des différentes procédures.

PARTENARIAT AGEA / AGEA SENIOR

Jean-Pierre CHATELLIER rappelle l'existence de ce partenariat, qui nous permet d'obtenir les coordonnées professionnelles d'agents approchant de l'âge de la retraite (62 ans et au-delà). Il insiste sur le fait que les listes sont envoyées aux différentes amicales qui, par l'intermédiaire des pêcheurs, doivent entrer en contact avec ces agents. Il nous précise également que **Michel JENNY** sera désormais l'interlocuteur privilégié des amicales sur ce partenariat, chargé de son suivi.

Des pistes vont être explorées concernant la possibilité de donner plus d'arguments vis-à-vis des futurs adhérents, sur les actions d'agéa sénior et la notion de continuité entre agéa et agéa sénior.

VIE DE L'ADHÉRENT

André COMBIER nous rappelle le principe de la cotisation du BUA et sa répartition. Il encourage également les amicales à faire effectuer leurs appels de cotisation des adhérents hors BUA par le secrétariat. Il précise qu'actuellement 6 amicales utilisent ce service qui est facturé 2,50 euros par envoi.

Il tient également à rappeler un point du règlement intérieur concernant les envois de fonds des amicales vers la Fédération. Il est souligné que cet envoi doit être effectué au 30/04. Il indique qu'il comprend les délais de paiement des adhérents mais insiste particulièrement pour que les amicales fassent un effort afin que 75% des fonds soient versés le 30/04. Il rappelle également le risque de radiation de la Fédération pour non-paiement des fonds.

SIGAR

Ronan ROMIEUX prend la parole pour nous parler du logiciel SIGAR.

Il nous informe que le logiciel va subir une migration et une amélioration. Cette nouvelle version ne compte pas de modifications mais une nouvelle présentation plus simple d'utilisation avec des raccourcis. Elle sera mise en place courant juin 2024. Il nous précise que 8 amicales utilisent le logiciel actuellement sur une plateforme de test.

Une réunion de formation avec un gestionnaire par amicale aura lieu dans le courant du mois de juin. Les modalités de cette réunion seront mises en place rapidement.

PROCÉDURES

Ronan ROMIEUX nous rappelle l'utilisation du weblog qui permet à la Fédération de communiquer avec les adhérents via les lettres d'informations et avec les amicales via les flashes infos plus techniques.

Il fait également un rappel des différentes procédures concernant le BUA (bulletin unique d'adhésion), le BDC (bulletin de convergence), les appels RCA (rappels de cotisation adhérent), ainsi que le formulaire d'utilisation du logo agéa senior.

DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Jean-Luc BONNEFOI prend la parole pour nous parler des délégués sociaux. Il insiste sur le fait que ces délégués sont extrêmement importants car ils sont un vrai relai entre la CAVAMAC / PRAGA et les adhérents au sein des amicales. Ils ont un rôle d'assistance (notamment lors du dépôt d'un dossier de pension de réversion) et d'information (informations sur l'aide du fond social).

Il est très important que les amicales communiquent auprès de leurs adhérents les coordonnées des délégués sociaux désignés, afin que les adhérents n'aillent pas questionner directement les administrateurs dont les noms figurent sur le bulletin « agéa senior infos ».

Il est donc décidé que les coordonnées des délégués sociaux désignés par amicales, seront désormais publiées dans le bulletin « agéa senior infos ».

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - DÉPLACEMENTS

Ronan ROMIEUX fait un rappel du règlement intérieur concernant les déplacements. Lorsqu'un membre de la Fédération et notamment le Président se déplace dans une amicale

suite à une invitation, les frais de transport sont à la charge de la Fédération agéa senior, mais les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge de l'amicale qui invite.

BULLETIN AGEA INFOS

Le président Jean-Pierre CHATELLIER prend la parole concernant le bulletin « agéa senior infos ». Il rappelle que le bulletin fait 60 pages dont 12 sont réservées aux partenaires. Plusieurs pages sont également réservées pour les parutions et informations de la PRAGA, CAVAMAC, CNRPL, l'actualité fiscale et certains articles de culture générale.

C'est la raison pour laquelle il insiste sur le fait que les comptes-rendus des amicales (AG, sortie ou voyages) ne doivent pas dépasser 1 page et demie (photos comprises, envoyées séparément du texte au format jpeg).

LOBBYING

Le président Jean-Pierre CHATELLIER nous parle de la mise en place d'un fichier de noms de parlementaires avec lesquels certains de nos adhérents ont des relations privilégiées, voire personnelles. Nous avons actuellement une liste de 20 personnes.

Le président et Pascal ROBIN ont eu récemment un entretien avec Julien ARNOULT qui est le responsable des études et des relations institutionnelles chez agéa. Il nous a conseillé de lister et de mettre en avant nos capacités, ce que nous pouvons apporter, nos compétences afin de devenir un interlocuteur privilégié auprès de ces parlementaires. Le but étant qu'ils sachent qui nous sommes et ce que nous faisons.

PARTENARIATS

Yves MAITRE prend la parole pour nous présenter les différents partenaires avec lesquels nous collaborons.

Pour information un partenaire paye 1200 euros par an pour 3 pages de publicité au format A4, 700 euros pour une ½ page.

Nos partenaires sont Audika (qui reste notre partenaire privilégié), Indépendance Royale, Carglass, Florajet, Belambra, Vacances Bleus, Compagnie Française des croisières, Attitudes Vacances, Champagne De Venoge, Domaine de Villamont, Domaine de RocFontaine, Pour de Bon (nouveau partenaire).

Il nous encourage vivement à utiliser ces partenaires.

COMMISSION COMMUNICATION

Le président Jean-Pierre CHATELLIER prend la parole pour nous parler de la commission communication mise en place lors du dernier CA.

Cette commission composée de Jean-François ROUSSET, Pascal ROBIN et François CARON avait pour mission d'effectuer auprès des amicales de région et de compagnie un sondage, afin de trouver les axes d'amélioration de la Fédération.

Pascal ROBIN nous en présente les résultats :

Malgré les différents éléments de communication mis en place par la Fédération (site internet, weblog, logiciel SIGAR, bulletin d'infos, plaquette d'infos, moments de rencontre comme des voyages et sortie, moments d'échange comme des assemblées générales), il demeure certains freins à son évolution (méconnaissances des outils informatiques, absence de formation, site internet vieillissant, logiciel SIGAR jugé comme trop compliqué, absence d'agenda partagé, manque d'adresse mail de certains adhérents, éloignement géographique au sein d'une même amicale...).

Certaines pistes d'amélioration sont envisagées :

- Modernisation des outils informatiques avec une harmonisation des sites internet des amicales et de la Fédération. Création d'un site unique qui permettrait un graphisme harmonisé, et un transit obligatoire pour tous sur le site (adhérents et gestionnaires) qui donnerait plus d'impact aux communications et notamment aux offres commerciales des partenaires.
- Utilisation de certains réseaux sociaux (groupe WhatsApp par ex.)
- Utilisation d'applications tels que Iliwap ou Wapy (applications de gestion et de relations inter adhérents)

Le président Jean-Pierre CHATELLIER prend la parole pour détailler les points mis au vote de l'assemblée générale de ce jour :

- L'augmentation de la cotisation de 40 à 45 € par amicale (soit un BUA à 90 € au lieu de 80 €) à compter du 01/01/2025, avec une part proportionnelle pour agea senior qui passe de 17 à 19 €. Pour les conjoints survivants, la cotisation passerait de 25 à 28 € par amicale, avec une part pour agea senior de 12 à 13 €
- La revalorisation annuelle de la cotisation basée sur l'augmentation du point RCO.

Cette revalorisation serait arrondie à l'euro supérieur pair (afin d'obtenir une somme divisible par 2).

- L'autorisation de lancer une étude sur la possibilité pour les amicales qui le souhaitent, d'avoir une cotisation supplémentaire, qui serait encaissée par la procédure RCA. Cette cotisation serait reversée directement aux amicales concernées, déduction faite de frais de gestion pour la Fédération

Le président nous rappelle que la dernière augmentation date de 2020 et que cette augmentation d'environ 10 % correspond à l'inflation.

Les 3 points sont donc soumis aux votes de l'assemblée, à main levée.

Vote 1 : augmentation de la cotisation de 40 à 45 €

1 contre / 4 abstentions / 23 pour

L'augmentation est approuvée à la majorité

Vote 2 : revalorisation annuelle de la cotisation

15 contre / 2 abstentions / 11 pour

La revalorisation annuelle est refusée

Vote 3 : mise en place d'une étude pour une sur-cotisation des amicales

3 contre / 3 abstentions / 22 pour

La mise en place de l'étude est approuvée à la majorité

Reprise à 14h15 avec la présentation des actions de PRAGA par son président Jean-Baptiste BARTHELEMY et son directeur Benoit FROIDURE, et des actions de la CAVAMAC par son président André MONTOCCHIO et son directeur Jean-Marie SAUNIER.

Le président Jean-Pierre CHATELLIER remercie chaleureusement les intervenants de PRAGA et de CAVAMAC, ainsi que tous les participants à cette assemblée.

Clôture de l'assemblée générale à 15h30.

Ronan ROMIEUX

Secrétaire général